

Le Canton de Genève contribue à la lutte contre la pauvreté dans les pays les moins favorisés et agit pour enrayer les inégalités socio-économiques, la discrimination et l'exclusion.



Comment déposer une demande de soutien au Service de la solidarité internationale ?

Les formulaires de demande de soutien peuvent être :

- téléchargés depuis le site web : www.ge.ch/solidarite
- obtenus auprès de si-secretariat@etat.ge.ch ou au +41 (0)22 388 15 40

Chaque demande doit être accompagnée :

- d'un descriptif de l'association qui présente un projet (buts, statuts, rapport annuel d'activités, liste des membres, procès verbaux d'assemblée générale, comptes approuvés, etc.)
- du descriptif complet du projet
- du budget détaillé en francs suisses et en monnaie locale
- du nom des autres bailleurs de fonds et du montant de leurs contributions

Où déposer votre demande de soutien ?

Courrier postal :

Département de la sécurité, de la police et de l'environnement (DSPE)
Service de la solidarité internationale
15, rue Pierre-Fatio • 1204 Genève
Tél. +41 (0)22 388 15 40
Fax +41 (0)22 388 74 60

Ou par courrier électronique :

si-secretariat@etat.ge.ch

Pour en savoir plus, veuillez consulter le site web :

www.ge.ch/solidarite

Département de la sécurité, de la police et de l'environnement (DSPE)
Service de la solidarité internationale
15, rue Pierre-Fatio • 1204 Genève
Tél. +41 (0)22 388 15 40 • Fax +41 (0)22 388 74 60
si-secretariat@etat.ge.ch • <http://www.ge.ch/solidarite/>

Le Canton de Genève au service de la solidarité internationale



papier recyclé



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

Grâce à la loi sur le financement de la solidarité internationale, l'Etat de Genève s'engage à :

- soutenir des projets de coopération internationale et d'aide humanitaire
- sensibiliser le public genevois aux problématiques nord-sud
- promouvoir des actions de développement durable

Des soutiens financiers peuvent être attribués à des projets menés par des associations genevoises actives dans les domaines suivants :

La coopération au développement

- Contribution à l'amélioration des conditions de vie des populations (éducation, accès aux soins de santé, aux nouvelles technologies de l'information, etc.)
- Gestion équilibrée des ressources naturelles
- Promotion d'une économie durable et sociale

L'aide humanitaire

- Programmes d'aide d'urgence en cas de catastrophes naturelles, écologiques ou de conflits armés
- Programmes de reconstruction et réhabilitation d'infrastructures
- Lutte contre les épidémies et les famines



La promotion de la paix et des droits humains

- Soutien aux organisations et réseaux œuvrant pour la protection des droits humains

La coopération décentralisée

- Collaboration entre les institutions cantonales et les collectivités publiques des pays du sud

Les actions et manifestations internationales

- Soutien à des actions et manifestations ayant lieu à Genève et impliquant les acteurs du sud

L'aide aux missions des pays les moins avancés installées à Genève

Qui peut bénéficier du soutien de l'Etat de Genève ?

Toutes les associations installées dans le Canton de Genève qui sont en mesure de répondre aux conditions suivantes :

- justifier d'une activité régulière dans le Canton de Genève
- offrir des garanties relatives à la gestion de projet
- avoir un partenaire fiable dans le pays d'intervention
- être transparent en matière de sources de financement, de rapports d'activités et de comptabilité

Quels sont les critères de sélection des projets ?

- Le projet doit répondre à un besoin avéré
- La viabilité du projet est prise en considération
- Le partenaire local doit être en mesure de gérer le projet
- Les technologies utilisées doivent être appropriées aux besoins et aux capacités locales
- Le projet doit promouvoir un développement durable
- Le plan de financement du projet doit compter plusieurs bailleurs de fonds
- Le projet ne doit pas être lié à des activités de prosélytisme politique ou religieux

Pour en savoir plus, veuillez consulter le site web :

www.ge.ch/solidarite

Photos: Richard de Tschamer

